

LA MISE À JOUR À L'IGN

LE PROCESSUS MAJEC

Organisation de la MAJEC

- ❖ Des technicien-ne-s réparti-e-s sur l'ensemble du territoire (DT et Saint-Mandé)
- ❖ **Responsables d'une ou plusieurs zone(s) de collecte :**
 - qu'ils-elles connaissent particulièrement
 - sur laquelle ils-elles mettent en œuvre le processus MAJEC
 - sur laquelle ils-elles suivent d'autres interventions (processus connexes)
- ❖ Des technicien-ne-s non rattaché-e-s à une zone de collecte, mais qui mettent en œuvre des processus sur ces dernières

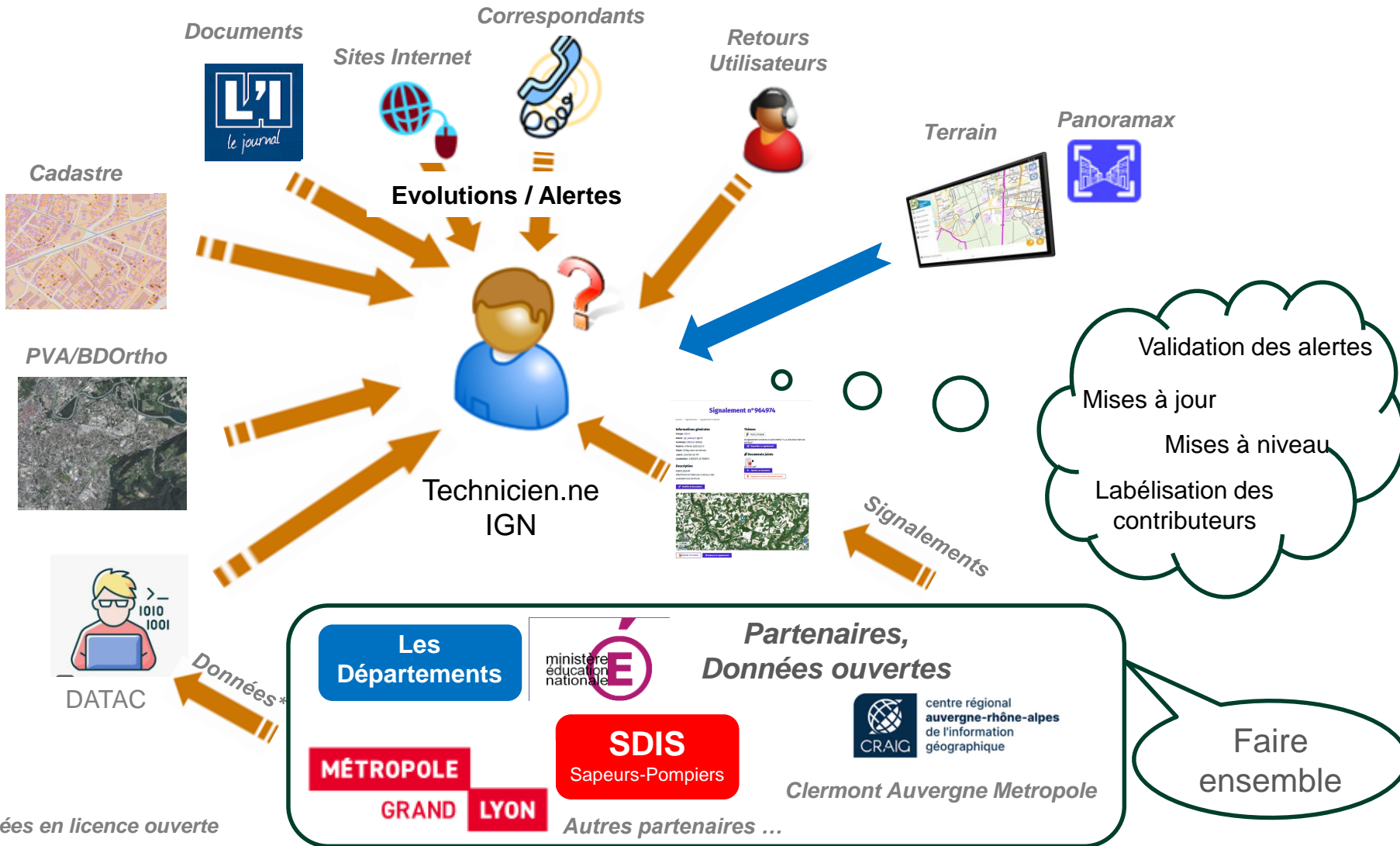
1 équipe support
qui pilote la
MAJEC

Gestion et
évolution du
processus MAJEC



Une mise à jour pilotée par les sources

2. La MAJEC
a. Organisation



*Données en licence ouverte

Les processus collaboratifs

Signalement n°964974

Accueil > Signalements > Signalement n°964974

Informations générales

Groupe : BDUJH
Auteur : ign_datacion (ign.fr)
Commune : DOUILLY (80252)
Posté le : 5 février 2025 à 23:13
Statut : Reçu dans nos services
Source : Soumise via l'API
Localisation : 3.08503°E 49.79366°N

Thèmes

Points d'intérêt
Ce signalement concerne un autre thème ? Il y a une erreur dans les attributs ?

[Requalifier ce signalement](#)

Documents joints



25-13761.pdf

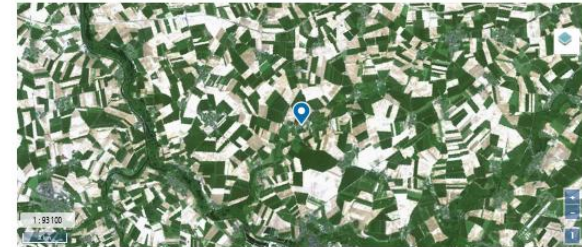
[Ajouter un document](#)

[Supprimer tous les documents joints](#)

Description

ROBOT_BOAMP
CREATION D'UN TIERS-LIEU A DOUILLY (80)
Localisation à la commune

[Modifier la description](#)



[Ajouter un croquis](#)

[Déplacer le signalement](#)

L'espace collaboratif

- Les signalements (sur plan J+1)
 - Envoyés par
 - des Partenaires de confiance
 - des processus automatiques (BOAMP)
 - En interne (Agent IGN)
 - Des signalements en accès libre pour tous
 - Saisie complète à la charge des technicien-ne-s IGN
- La contribution directe
 - Saisie par le partenaire + qualification par les technicien-ne-s IGN en vue d'une labélisation

Linéaire de voirie communale retenu pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Pour savoir ce que la DGCL a retenu comme longueur de voirie dans la « BD TOPO® » vous pouvez :

- consulter la carte [Longueur_voirie - Ma carte IGN](#)

Pour les communes, conformément à l'article R.2334-8-1 du Code général des collectivités territoriales, sont retenues uniquement :

- les routes à une ou deux chaussées
- les bretelles
- les ronds-points

Les chemins, sentiers et routes non revêtues (ou fortement dégradées) sont exclus du calcul.

L'IGN classe les voies selon leur degré d'importance ; sont pris en compte :

- les voies d'importance 3 (liaisons entre villes intra-départementales)
- les voies d'importance 4 (liaisons rapides intra-communales ou entre bourg et hameaux)
- les voies d'importance 5 (voirie communale circulaire)

Les routes départementales, nationales et autoroutes ne sont pas intégrées au recensement.

- une carte narrative interactive [La carte narrative pour visualiser les géométries de voirie retenue](#) vous permet d'explorer le linéaire géométrique de la voirie sélectionnée pour votre territoire dans le cadre des calculs effectués.

Dotations voiries [DGCL](#) (carte à partir de ces [données ouvertes](#))

La diffusion des données

<https://bdtopoexplorer.ign.fr/>

Diffusion trimestrielle :

- Contrôles complets sur chaque zone
- Permet une diffusion propre et homogène sur la France entière
- Evolution du modèle

Diffusion cartographique :

- Plan J+1, Plan IGN sur Cartes.gouv.fr

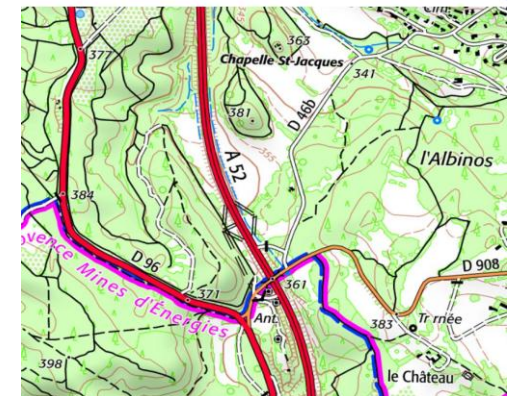


Diffusion vectorielle :

- Journalière avec
- Hebdomadaire et Trimestrielle
avec Cartes.gouv.fr



IGN ESPACE
COLLABORATIF



Le processus MAJEC, des innovations à venir ...

- Une automatisation encore accrue de la détection du changement sur image aérienne ou satellite ou encore par différentiels de MNS
- Une automatisation encore accrue de la recherche d'informations dans documents officiels (BOAMP, arrêtés, ...) → LLM
- Une automatisation de la lecture des journaux ? Problématique du droit d'auteur et de la recopie ... Même si les technos sont très prometteuses ...
- Des études pour détecter le changement sur les images Panoramax

MERCI POUR VOTRE ATTENTION